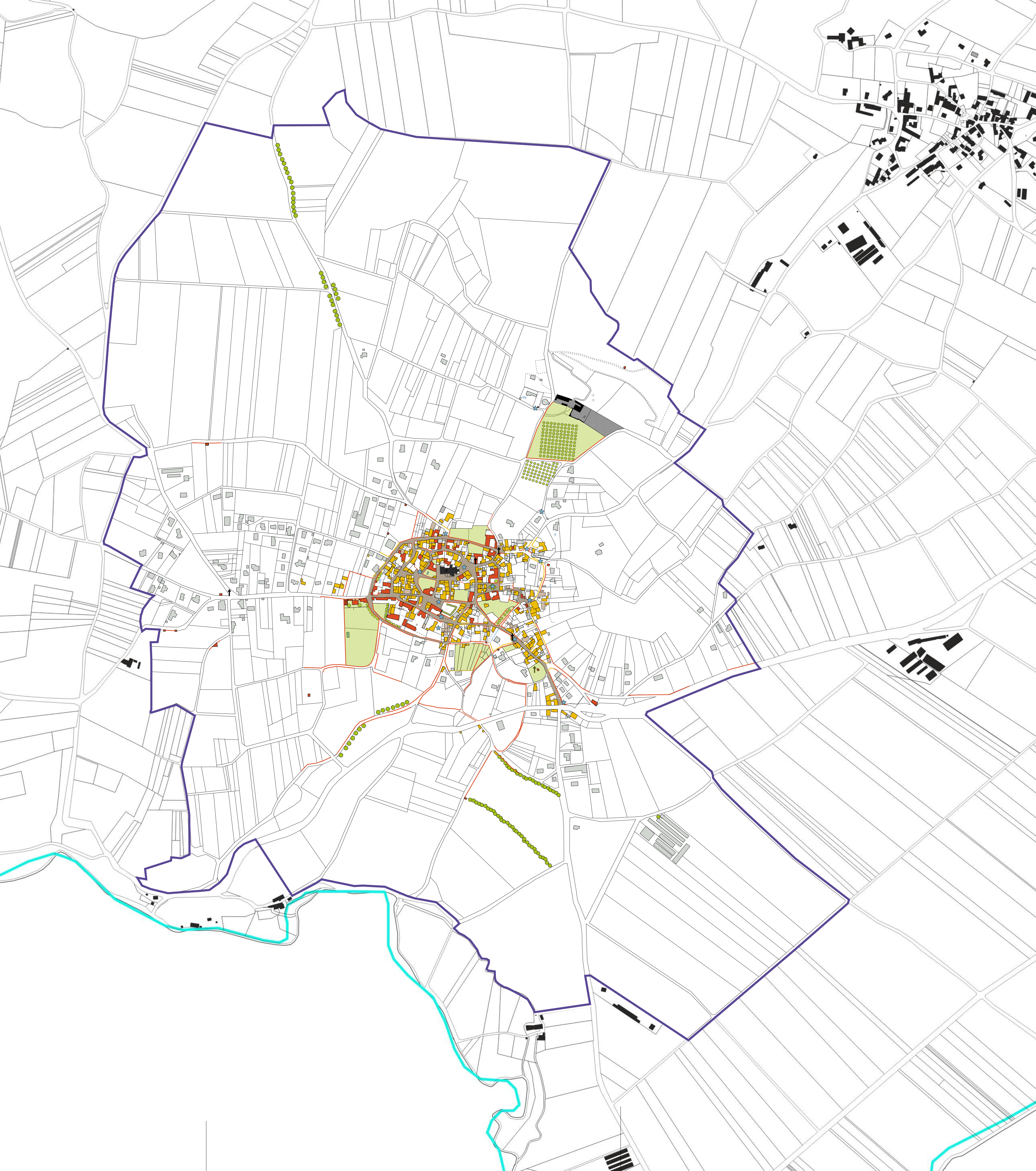






DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - UDAP DU PUY-DE-DÔME

COMMUNE D'ARTONNE

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

**P2 - PLAN GENERAL DU PATRIMOINE
SUR L'ENSEMBLE DE L'AVAP**

FEVRIER 2020

LIMITES DE L'AVAP

IMMEUBLES PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
CONSTRUCTION MUR DE CLOTURE OU DE SOUTÈNEMENT

IMMEUBLES D'INTERET ARCHITECTURAL
CONSTRUCTION MUR DE CLOTURE OU DE SOUTÈNEMENT

IMMEUBLES D'ACCOMPAGNEMENT
CONSTRUCTION MUR DE CLOTURE OU DE SOUTÈNEMENT

AUTRES IMMEUBLES
ARCHITECTURE VERNACULAIRE TRANSFORMEE
RECENT OU CONTEMPORAIN
NON PERCEPTIBLE

ESPACES LIBRES
ESPACE LIBRE PROTEGE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
ESPACE PUBLIC PROTEGE AU TITRE DE L'AVAP
ESPACE PRIVE PROTEGE AU TITRE DE L'AVAP

VEGETATION REMARQUABLE
ARBRE
ALIGNEMENTS - VERGERS
HAIE

ELEMENTS DE PETIT PATRIMOINE
★ FONTAINE, LAVOIR, EQUIPEMENT ADDUCTION D'EAU
CROIX †



0 500 m